



JE TRAVERSE UNE PÉRIODE DIFFICILE, J'AI BESOIN D'AIDE

SERVICE DE TRAVAIL SOCIAL | JANVIER 2024

Vous rencontrez une de ces situations ?

« Je me sépare, j'ai besoin d'être soutenu. »

« Je suis locataire d'un bailleur privé, je n'arrive plus à payer mon loyer.»

« Je souhaite partir en vacances en famille mais j'aurais besoin de conseils. »

« J'ai perdu mon conjoint, la Caf peut-elle m'accompagner dans mes démarches ? »

« Je suis séparé, j'accueille régulièrement mes enfants, puis je avoir un soutien financier » ?

« Mon enfant a des problèmes de santé ou est en situation de handicap, j'aurais besoin de répit, de temps pour moi. »

Les travailleurs sociaux peuvent vous accompagner lorsque vous êtes confronté(e) à un changement de situation ou à un événement qui peut modifier l'équilibre de la vie familiale.

Les conditions à remplir

Vous devez avoir au moins un enfant jusqu'à 21 ans ou un enfant à naître à compter du 6ème mois de grossesse.

Nos offres de service

- de **l'information** à l'occasion d'événements familiaux ou de changement de situation qui peuvent fragiliser l'organisation et les relations au sein de votre famille : naissance, séparation, décès enfant à charge ou décès de conjoint, impayés de loyer chez un bailleur privé,
- un **soutien aux parents** : écoute, aide dans les démarches, orientation, information,
- un **accompagnement** lors de difficultés ou de projets familiaux,
- des **actions** collectives en partenariat avec d'autres professionnels.

Les démarches à effectuer

Contactez-nous par téléphone au **03 85 39 68 87** ou par mail à **servicesocial71@caf71.caf.fr** pour convenir d'un rendez-vous avec un travailleur social.